



www.harpe.org

Les Amis de la Harpe
75 avenue Valrose
F- 06100 Nice
Tél : +33 6 13 24 27 94

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 8 Avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le 8 avril à dix neuf heures, à Nice, au CNRR de Nice, les membres de l'**Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 « LES AMIS DE LA HARPE »** régulièrement convoqués, se sont réunis à l'effet de délibérer en assemblée Générale et ordinaire sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Présentation et arrêté des comptes 2013
- Quitus donné aux membres du conseil d'administration
- Questions diverses : compte-rendu des activités 2013, projets pour l'année 2014.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. L'assemblée est présidée par Madame Michelle Vuillaume, Madame Gabrielle Stive es-qualité membre présent et acceptant est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres de l'Association « LES AMIS DE LA HARPE », constituant le bureau de l'assemblée Générale ainsi réunie, permet de constater que les membres présents et représentés constituent la majorité des membres de L'Association.

En conséquence la Présidente déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- Les copies des lettres de convocation,
- La feuille de présence
- Le texte des résolutions présentées à l'assemblée.

La Présidente déclare que tous les documents devant être communiqués aux membres leur ont été adressés et ont été tenus à leur disposition au siège de l'Association dans les délais prévus.

La Présidente offre ensuite la parole à tout membre qui désirerait la prendre, après échange de diverses observations et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – Présentation et arrêté des comptes 2013

La trésorière, Gabrielle Stive présente les comptes de l'Association arrêtés au **31 décembre 2013** :

Le compte présente un solde créditeur sur le compte courant de 2.775,29 € et 4.211,53 € d'épargne. Soit un total de 6.986,82 €.

Les dépenses principales sont constituées par le Spectacle Jataka au CNNR pour la plus grande partie (6.000 € en tout), par l'organisation du concert de Mlle Coline Jaget (mise à disposition de l'Eglise), organisation du concours de Saint Laurent du Var (Décembre 2013) et frais de SACEM dans une moindre mesure.

Les recettes principales de cet exercice sont les cotisations de nos adhérents, les inscriptions au Concours de Saint Laurent ainsi que la subvention de la Ville de Nice que nous remercions vivement.

La Présidente demande à l'assemblée d'approuver les comptes tels qu'ils viennent d'être présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : Quitus donné aux membres du conseil d'administration

L'assemblée après examen des comptes et lecture des rapports financiers approuve et donne quitus aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION : Questions diverses : compte-rendu des activités 2013. Projets pour l'année 2014/2015, suggestions des membres de l'association.

COMPTE RENDU DES ACTIVITES.

- 1) Concert du 24 Mai 2013 à l'Eglise Anglicane de Nice, organisé par l'association. Ce concert a été donné par Mlle Coline Jaget, ancienne élève du CNRR de Nice, actuellement au CNSM de Paris. Le concert était payant avec réductions pour les adhérents de l'association et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.
- 2) Le Conte de Jataka : spectacle musical et pédagogique avec la harpiste Marielle Nordmann, qui s'est tenu le 1^{er} mars 2013 au CNRR de Nice. (voir compte-rendu AG 2013)
- 3) A l'issue de l'audition des classes de harpe qui a eu lieu au Palais Lascaris le 19 Juin 2013, l'association a offert un picnic de fin d'années aux élèves (et parents) dans les jardins du Château.
- 4) Visite de l'atelier du facteur de harpe celtique M. Jean-Luc Vaillant le 19 Juin 2013
- 5) Concours de harpe juniors du 15 décembre 2013 à Saint Laurent du Var. Le concours a rassemblé 80 participants de la région PACA. Le nombre de participants était un peu plus élevé que d'habitude car des morceaux étaient composés pour des ensembles. Le jury était composé de Mme Brigitte Blondeau, Madame Christine Allard et M. Douay. Comme tous les ans la maison Camac ainsi que l'association « les amis de la harpe » ont offert des cadeaux. Le concours fut suivi d'un concert donné par Johanna Solbès.
- 6) Fête de la harpe qui s'est déroulée le 26 Janvier 2014 au pôle multi-culturel de Villeneuve-Loubet ; journée en hommage à Madame Marie-Claire Jamet. De très nombreux conservatoires de la région ont participé à cette journée (élèves et professeurs), ainsi que de jeunes harpistes de talent. Des hommages vidéos ont été présentés et Madame Jamet a été émue et ravie de cet hommage. Cette journée a remporté un très vif succès avec 900 spectateurs tout au long de la journée, ce qui a dépassé largement le cercle des parents d'élèves.

Nous remercions les parents de leur participation au buffet de midi et pour lequel l'association a offert les boissons. Nous rappelons que toute l'organisation a été entièrement supportée par l'association en partenariat avec la mairie de Villeneuve-Loubet, qui a mis à notre disposition la salle et la logistique et que nous remercions chaleureusement.

Nous rappelons que l'entrée était libre.

REMARQUES ET DISCUSSIONS

- 1) Madame Pagel-Grechi remarque alors que **davantage de parents** pourraient participer et aider à l'organisation des activités de l'association mais que cela ne se fait pas, peut-être pas par manque d'information. Nous la remercions de son enthousiasme et décidons de faire appel plus souvent et de façon plus ciblée aux parents, lors de l'organisation des activités et de présenter l'association à chaque rentrée scolaire.
- 2) Michelle Vuillaume et Gabrielle Stive constatent que le nombre d'adhérents est très faible (entre 20 et 25 maximum par an, y compris les membres qui ne sont pas des parents d'élèves) alors que la plupart de nos activités sont gratuites et ouvertes à tous. Madame Pagel-Grechi et d'autres membres font alors remarquer que cette gratuité n'est pas obligatoire surtout quand il s'agit de concerts de grande qualité.
Il n'est pas question bien sûr pour l'association de faire des profits mais l'assemblée propose de demander plus systématiquement un droit d'entrée qui sera bien sûr raisonnable (5€ par exemple et toujours gratuit pour les élèves) pour permettre à l'association d'assumer ses projets.
- 3) Madame Mousseau remarque que l'association possède son propre site mais fait aussi partie du « blog des Amis de la Harpe » et se demande si un seul moyen de communication ne serait pas plus fédérateur. Michelle Vuillaume rappelle que le blog, très participatif et exhaustif peut cohabiter avec le site, qui est indispensable en tant que vitrine de l'association et reste la voie officielle pour annoncer tous les concours et événements auprès des autres conservatoires notamment (avec les programmes et bulletins d'adhésions officiels aux concours par exemple). L'assemblée conclut que le blog et le site sont donc complémentaires, ayant chacun une fonction différente et doivent continuer à co-exister.

PROJETS PROPOSES :

- 1) Nous rappelons l'existence d'un fonds de cordes mis à la disposition **des membres de l'association**. (Ce fonds permet un dépannage rapide, sans frais de port et à des prix réduits). Vous pouvez contacter **Madame Roussel au 06.14.33.84.55** (à des heures convenables bien sûr).
Sue ce même modèle, les parents désireux de vendre des livres d'études et de partitions (« bourse aux partitions ») pourront les donner aux enseignants qui les proposeront à leurs élèves et se chargeront de la collecte du paiement.
Madame Grimaldi propose aussi qu'en début d'année scolaire, les parents désireux de donner les méthodes de solfège puissent le faire par l'entremise de l'association. Merci de contacter les professeurs à ce sujet.

- 2) Concours des juniors à Saint Laurent du Var sera organisé le 14/12/2014. Les membres présents sont d'accord pour garder ce concours sur une journée pour que tous les élèves et parents puissent se rencontrer. Michelle Vuillaume propose Mlle Aurélie Bouchard pour le concert de fin de journée.
- 3) Sortie à l'usine SALVI près de Cuneo (Italie) le 25 juin 2014. Visite de la fabrique et du remarquable musée de harpe Salvi. La visite comprend aussi un déjeuner offert à tous les participants. La participation (dont le montant est à confirmer) comprendra le transport. Michel Bordes se propose d'étudier un transport par le train (au lieu du car habituel). LES PERSONNES INTERESSEES sont priées de se faire connaître par l'intermédiaire du blog « les amis de la harpe » qui mettra en ligne un sondage.
- 4) Projet pour 2015 proposé par Michelle Vuillaume. Invitation de 5 ou 6 élèves et de leur professeur (Madame Friedrich) de la Hochschule de Francfort, établissement du niveau du CNSM de Paris. Les élèves de Nice pourront participer à une master-class et éventuellement participer à donner un concert.
Nous en appelons aux parents pour héberger ces jeunes filles dont le voyage et les frais de séjour seront pris en charge par l'association.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION : Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait de procès-verbal de ces délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures trente.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé.

La présidente
Mme Vuillaume

La secrétaire
Mme Stive

L'adhésion témoigne de l'intérêt que vous portez à notre association (Loi 1901) dont les activités permettent de compléter la formation de nos jeunes harpistes, elle vous donne droit à une réduction sur le prix des concerts, des sorties organisés par les Amis de la Harpe. Merci de nous soutenir !

✂

Année 2014 - Bulletin d'adhésion (ou renouvellement)

Mme -M.

Adresse

.....

Adresse

.....

Adresse

.....

Si vous souhaitez être informés des activités de l'Association par email :

Email

Merci de renvoyer ce bulletin accompagné d'un chèque de 25 euros (10 euros pour les élèves majeurs) libellé à l'ordre de « Association des Amis de la Harpe » à l'adresse de la trésorière :

Gabrielle Stive - 16, Avenue Scudéri - les orchidées - 06100 NICE

✂
